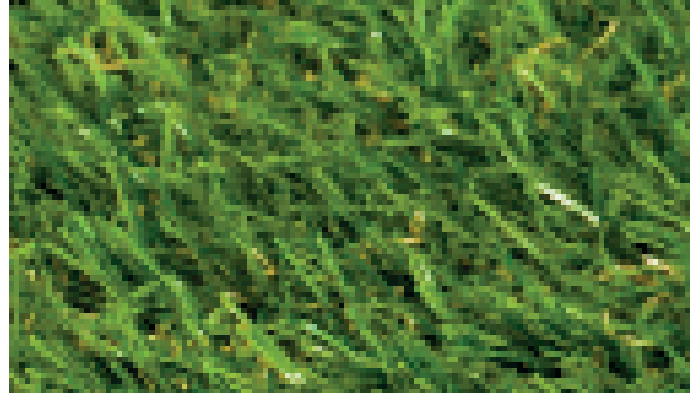


# les AIDES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT aux partenaires



2018-2022







# SOMMAIRE

EAJE et RAM	4
ALSH	5
Centre social et Espace de Vie sociale	6
Parentalité	7
Foyer des Jeunes Travailleurs	8
Accès aux droits et inclusion numérique	9

# Les conditions générales du règlement intérieur d'Action sociale de la Caf de Vaucluse

## Les règles administratives :

- L'aide est calculée hors TVA récupérable ;
- Les demandes inférieures ou égales à 1.500 € ne sont pas recevables ;
- Les aides financières inférieures ou égales à 5.000 € sont consenties sous forme de subvention ;
- Les aides financières supérieures à 5.000 € sont consenties, par moitié, sous forme de subvention et de prêt ;
- Les prêts, à taux zéro, sont remboursables en 5 ou 10 annuités à compter du 1<sup>er</sup> septembre suivant la décision de la Commission d'Action Sociale ;
- La partie prêt est payée dès l'approbation du PV de la commission d'action sociale par l'autorité de tutelle ;
- La partie subvention est payée au vu des factures, des relevés de mandats, au prorata du pourcentage de l'aide accordée au regard du budget ;
- Les demandes d'aide à la construction d'un établissement (EAJE) ou d'un relais d'assistants maternels (RAM) sont instruites et examinées sur l'année N dans un délai de 3 mois après leur réception, sous réserve de la complétude du dossier. La demande parvenue dans un délai n'ayant pas permis son instruction pour un examen par une commission d'Action sociale de l'année N est examinée lors de la première commission d'Action sociale de l'année N+1 ;
- Les demandes présentées avant le 30 juin de l'année N sont examinées lors de la 1<sup>re</sup> commission d'Action sociale du 2<sup>e</sup> semestre de l'année N, celles parvenues postérieurement au 30 juin de l'année N sont examinées lors de la 1<sup>re</sup> commission d'Action sociale du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année N+1;
- Une bonification de 5 % de l'aide financière accordée peut être attribuée aux opérateurs sollicitant une aide à l'investissement (construction/ agrandissement/ rénovation) pour un projet bénéficiant d'un label développement durable sous réserve de la production du document de référence international certifié par un institut de normalisation reconnu par l'ISO (organisation internationale de normalisation) ;
- Pour être soutenus, les projets doivent s'inscrire en cohérence avec le diagnostic, les orientations et les priorités définis par la Caf, notamment au travers du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par les partenaires départementaux. Le diagnostic et les priorités doivent être affinés et partagés à l'échelon de la commune ou d'un regroupement de communes en s'appuyant sur une Convention territoriale globale (Ctg).

Ces aides financières sont attribuées dans la limite des fonds disponibles.

# EAJE & RAM

## INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR CONSTRUCTION, EXTENSION, TRANSPLANTATION

### Conditions

Développement de l'offre par la création d'un RAM ou de places en EAJE.

Extension ou transplantation > ou = à 10 % des places existantes.

Pour un RAM : augmentation ou maintien de l'ETP.

Pas d'aide « plan crèche » depuis 10 ans

Pour les micro-crèches PAJE : sous conditions d'inscription dans le schéma de développement local Caf, de tarifications et du bénéfice parental du Cmg structure.

### Financements

#### Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant

80 % maximum des travaux finançables.

Augmentation de l'ETP Ram > ou égal à 50 % :

80 % max des travaux finançables

Pas d'augmentation de l'ETP Ram : 50 % max des travaux finançables

Aide de 7.400 à 17.000€ par place.

Socle de base : 7.400€

Majoration . gros travaux : 1.000€

Majoration. développement durable : 700€

Majoration . rattrapage territorial : 1.800€

Majoration . potentiel financier : de 0 à 6.100€

## INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR AMÉLIORATION DE L'EXISTANT (RÉNOVATION, TRANSPLANTATION, FOURNITURE COUCHES/RE-PAS, LOGICIEL DE GESTION, SYSTÈME DE COMPTAGE AUTOMATISÉ...)

### Conditions

Accompagnement renforcé des structures présentant des difficultés. Pas d'obligation de création de places.

Travaux éligibles : sécurité, locaux / repas et couches, informatisation, mise aux normes...

Les micro-crèches PAJE sous conditions d'inscription dans le schéma de développement local Caf, de tarifications et du bénéfice parental du Cmg structure.

### Financements

#### Fonds de modernisation des Eaje

80 % maximum des travaux finançables.

Montant : 4.000€ max. par place.

## ÉQUIPEMENT

### Conditions

Pas d'aide au titre d'un «plan crèches/fond national» antérieur (ou plan crèches > 10 ans).

### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement de l'opération.

10.000 € max

( ½ sub. & ½ prêt.)

# ALSH

accueils de loisirs sans  
hébergement & **accueils adolescents,**  
**centre de vacances, colonies...**

## CONSTRUCTION (équipements compris)

### Conditions

Au prorata de la surface dédiée à la structure si plusieurs services sont créés.

### Financements

Dans la limite de 20% du plan de financement de l'opération  
100.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

DANS TOUS LES CAS,  
NÉCESSITÉ D'UN  
AGRÈMENT DDCC

## AGRANDISSEMENT / RÉNOVATION

### Conditions

Précédent financement Caf > 10 ans.  
Au prorata de la surface dédiée à la structure si plusieurs services sont créés.

### Financements

Dans la limite de 20% du plan de financement de l'opération  
Si rénovation : 50.000 € max (½ sub. & ½ prêt)  
Si agrandissement : 100.000 € max (½ sub. & ½ prêt)

## EQUIPEMENT (MOBILIER, MATÉRIEL)

### Conditions

Précédent financement Caf > 5 ans

### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement déduction faite des amortissements.  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## MONTEE EN CHARGE TELE-DECLARATION ALSH ET ACCUEIL ADOLESCENTS (PORTAIL PARTENAIRES)

### Conditions

Structures concernées : ALSH et accueils ados (clubs jeunes et alsh ados) pour de l'équipement ou du renouvellement de matériel informatique et / ou pour de l'acquisition de logiciel de gestion.  
Ces deux aides financières sont cumulables.

### Financements

#### **Equipement ou renouvellement de matériel informatique**

matériel éligible : 1 ordinateur  
financement : 600 € maximum dans la limite du montant facturé

#### **Logiciel de gestion**

matériel éligible : logiciel de gestion ALSH ou accueil ados couvrant les fonctionnalités attendues par la Caf (données financières, d'activités et statistiques...)  
financement : 1.200 € dans la limite du montant facturé

# Centre social

## & Espace de Vie Sociale

### CONSTRUCTION (équipements compris)

#### Conditions

Inscription de la réalisation dans le cadre d'un projet social validé par la CAF

#### Financements

Dans la limite de 20% du plan de financement de l'opération.  
100.000 € max (½ sub. & ½ prêt)

### AGRANDISSEMENT / RÉNOVATION

#### Conditions

Précédent financement Caf >10 ans  
Au prorata de la surface dédiée à la structure si plusieurs services sont créés.

#### Financements

Dans la limite de 20% du plan de financement de l'opération  
100.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

### ÉQUIPEMENT (mobilier, matériel)

#### Conditions

Précédent financement Caf > 5 ans

#### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement déduction faite des amortissements.  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

### ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

#### Conditions

Précédent financement Caf > 5 ans.

#### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement de l'opération.  
5.000 € max

# Parentalité

LAEP, Services de médiation familiale, ludothèques, structures innovantes type maison des parents

## CONSTRUCTION AGRANDISSEMENT

### Conditions

Précédent financement Caf >10 ans  
Attention : l'aide apportée doit être intégrée dans le cadre d'une offre de service qui fasse intervenir a minima 2 opérateurs ou mette en œuvre 2 actions de la thématique parentalité.

### Financements

Dans la limite de 20 % du plan de financement de l'opération.  
50.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## RÉNOVATION (MISE AUX NORMES, AMÉLIORATION ACCUEIL USAGERS ...)

### Conditions

Précédent financement Caf >10 ans

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération.  
20.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT MOBILIER

### Conditions

Précédent financement Caf >5 ans

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération.  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

### Conditions

Précédent financement Caf > 5 ans.

### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement de l'opération.  
5.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)



# Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

## CONSTRUCTION

### Conditions

Au prorata de la surface dédiée à la structure si plusieurs services sont créés.

### Financements

Dans la limite de 20% du plan de financement de l'opération  
100.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## RÉNOVATION OU AGRANDISSEMENT

### Conditions

Précédent financement Caf >10 ans  
Au prorata de la surface dédiée à la structure si plusieurs services sont créés.

### Financements

Dans la limite de 20 % du plan de financement de l'opération  
100.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT MOBILIER

### Conditions

Précédent financement Caf >5 ans

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération.  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

### Conditions

Précédent financement Caf > 5 ans.

### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement de l'opération.  
5.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

# Accès aux droits et inclusion numérique

## CONSTRUCTION

### Conditions

Pas de financement des sièges des associations mais possibilité d'aide à l'installation (rénovation et équipement) de nouveaux locaux

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération.  
20.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## RÉNOVATION OU AGRANDISSEMENT

### Conditions

Précédent financement Caf >10 ans

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération.  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT (MOBILIER, MATÉRIEL...)

### Conditions

Précédent financement Caf >5 ans

### Financements

Dans la limite de 50 % du plan de financement de l'opération .  
10.000 € max  
(½ sub. & ½ prêt)

## ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

### Conditions

Équipement ou renouvellement du matériel informatique (le renouvellement ne doit pas excéder 50% du taux d'équipement de la structure).

Sont concernées les structures labellisées «Relais Caf» et «Point numérique Caf» effectuant des accueils de proximité pour la Caf et favorisant l'inclusion numérique ainsi que les diverses structures d'accès aux droits.

Précédent financement Caf > 5 ans.

### Financements

Dans la limite de 50% du plan de financement de l'opération.

Matériel éligible : de 1 à 3 postes informatiques (1 écran tactile, 1 imprimante scanner, 1 webcam) au maximum sur 3 ans (au terme de la durée d'amortissement).

Montant : 1.200 € par poste maximum soit 3.600 € maximum à la fois (dans ce cas, 1 fois sur 3 ans) et dans la limite du montant facturé.



